

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 6 NOVEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

*Adjoint*s M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; M. Freidrich CHAUVET ; Mme Marion CARDOSO ; Mme Anne GOVINDE ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Christian NICOL (à partir de la délibération 20150132) ; M. Nicolas BOHER

Représentés :

M. Laurent MAZAURY	donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.
Mme Catherine DAVID	donne pouvoir à M. Alain LAPORTE.
Mme Christine DANG	donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX.
Mme Alizée JORE	donne pouvoir à M. Freidrich CHAUVET.

Absents excusés :

Conseillers Mme Maria BOLZINGER

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Denis LEMARCHAND

A 19h35, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20150006 Compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	30	Pour
Par	4	Contre (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux, N. Boher)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2015 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - Rec-20150008 Liste des décisions du Maire

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affaires Générales

3 - 20150132 Nouveau règlement des cimetières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **ADOPTE** le règlement de gestion des cimetières communaux dont le texte est annexé à la présente délibération

Article 2 : **FIXE**, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, les durées et tarifs des différentes concessions suivants :

Concession d'emplacements

Concession temporaire (15 ans) : 150 € (cent cinquante euros)

Concession trentenaire (30 ans) : 300 € (trois cents euros)

Concession de cavurnes

Concession temporaire (15 ans) : 150 € (cent cinquante euros)

Concession trentenaire (30 ans) : 300 € (trois cents euros)

Concessions de cases de columbarium

Concession temporaire (15 ans) : 150 € (cent cinquante euros)

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Finances

4 - 20150133 Décision Modificative n° 1 du Budget Principal de l'exercice 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	30	Pour
Par	4	Contre (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux, N. Boher)

Article 1 : MODIFIE le budget 2015 de la commune en investissement et en fonctionnement.

Article 2 : DIT que la décision modificative s'équilibre par section.

Article 3 : ADOPTE la décision modificative et ses annexes règlementaires pour l'exercice 2015.

Finances

5 - 20150134 Affectation des crédits de dépenses en section d'Investissement 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Contre (N. Boher)

Article 1 : ADOPTE, en dépenses, les crédits tels que portés au tableau ci-dessous :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	2 500 euros
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	120 000 euros
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	848 000 euros
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	156 000 euros

Article 2 : DIT que les crédits seront repris dans le budget de l'exercice 2016 de la Commune.

Finances

6 - 20150135 Mise à jour de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Article 1 : FIXE le calcul de la redevance par l'application du plafond déterminé par l'article R.2333-105 du CGCT soit (0,534 P - 4 253) euros pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants et inférieure ou égale à 100 000 habitants.

Article 2 : PRECISE que la valeur P est égale à la population totale connue au 1^{er} janvier de chaque année en application du décret 2008-1477 du 30 décembre 2008.

Article 3 : DIT que depuis 2003 en application du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, le plafond mentionné à l'article 1 est actualisé au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal officiel du 1^{er} mars 1974, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier et PRECISE que cette réévaluation sera opérée automatiquement par la Commune.

Article 4 : DIT qu'en application des présents articles, le montant de la redevance de 2015 s'élève à 13 013 €.

Article 5 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

7 - 20150136 Constatation de créances éteintes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par	33	Pour
Par	1	Contre (N. Boher)

Article 1 : **CONSTATE** l'état de créances éteintes et pour un montant total de 5 599.08 € (cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et huit centimes), les pièces suivantes regroupées par dossier .

- 5 405.31 € (cinq mille quatre cent cinq euros et trente et un centimes) concernant les titres de recette n°406 et 2286 de 2008, 1147, 1871 et 2674 de 2009, 1731 et 2225 de 2010, 1935 et 3039 de 2011, 812,813, 1812, 1813, 2694 et 2695 de 2012, 2607 et 2608 de 2013.
- 193.77 (cent quatre-vingt-treize euros et soixante-dix-sept centimes) concernant les titres de recette n°2196 et 3305 de 2011.

Article 2 : **CONSTATE** que ces créances ne pourront plus donner lieu à un recouvrement.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

8 - 20150137 Mise à jour du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** la création d'un emploi d'Educateur des APS horaire.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

9 - 20150138 Suppression du versement de la prime d'installation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	30	Pour
Par	1	Contre (N. Boher)
Par	3	Abstention (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux)

Article 1 : **DECIDE** de supprimer le versement de la prime d'installation aux agents pouvant y prétendre à compter du 1^{er} décembre 2015.

Culture

10 - 20150139 **Subvention relative à la gestion du centre artistique de la Ferme du Mousseau et d'ateliers de théâtre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** de verser une subvention de **3 750 €** (trois mille sept cent cinquante euros) à la compagnie THEATRE DE CHAIR, délégataire désigné dans le cadre de la mise en place de la délégation de service public concernant la gestion du centre artistique municipal de la Ferme du Mousseau et d'ateliers de théâtre, et correspondant aux trois mois (octobre, novembre, décembre 2015).

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Social

11 - 20150140 **Convention Pact Yvelines Ville CASQY**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'instruction des demandes d'intervention du Pact Yvelines pour l'adaptation des logements des personnes handicapées ou vieillissantes sur le territoire de Saint Quentin en Yvelines.

Social

12 - 20150141 Partenariat entre différentes Associations et le Centre Social Municipal Geneviève De Gaulle Anthoiz

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs, incluant la mise à disposition de locaux, annexée à la présente délibération, avec les associations suivantes :

Associations	Objet de l'association
Action Jeune	Accompagnement extra scolaire des jeunes (aide aux élèves en difficulté et activités de loisirs).
Amnesty International	Agir hors de toute considération politique, s'opposer par tous moyens appropriés à ce que des prisonniers d'opinion soient détenus sans jugement, s'opposer à l'application et à l'exécution de la peine de mort et à la torture.
AFD 78 Association Française des Diabétiques des Yvelines	Apporter une assistance morale. Diffuser une information sur la recherche médicale, l'évolution des traitements et du matériel auprès des professionnels et du public.
APAJH Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	L'APAJH est concernée par tous les types de handicaps et leur évolution, quels que soient l'âge de la personne, la nature de son handicap (moteur, mental, sensoriel, poly-handicap). Elle répond à une partie des besoins identifiés, avec ses établissements en externat et en internat et ses services.
APEDYS Association de Parents d'Enfants Dyslexiques	Défendre les intérêts matériels et moraux des familles et plus spécifiquement de venir en aide aux enfants et aux adultes en difficulté d'apprentissage du langage écrit et oral ou apparent.
CYM Centre Yvelines Médiation	Conseils dans tous les domaines du droit et de la vie courante (famille, voisinage, logement, immobilier, consommation). Un professionnel de la médiation aide les personnes à restaurer la communication et à faciliter la recherche d'une solution concertée.
DMF Dyspraxique Mais Fantastique	Rassembler, informer et aider toutes les familles touchées par la dyspraxie. Aider les enfants concernés à mieux grandir, les jeunes adultes à mieux s'insérer dans la vie professionnelle et aider les professionnels de l'enfance et de la santé à mieux comprendre et accompagner les enfants dyspraxiques.

Enfants Phares	Apporter aux familles, dont un enfant est polyhandicapé, son soutien financier, matériel et humain pour l'organisation de services et activités qui ne relèvent pas directement des missions d'un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, rechercher des mécénats.
LLL Rpa La Leche League Réseau Pour l'Allaitement	Aider la mère à apprendre à allaiter son bébé ; encourager un bon maternage à travers l'allaitement ; promouvoir une meilleure compréhension des valeurs représentées par l'allaitement, le rôle des parents, l'accouchement et autres sujets s'y rapportant.
Les Restaurants du Cœur Relais du Cœur	Aider et apporter sur le territoire des Yvelines une assistance bénévole aux personnes en difficultés, notamment dans le domaine alimentaire, par la distribution de denrées, en effectuant toute action qui contribue à réinsérer les personnes dans la vie sociale et économique, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté.
Locataires en action	Défendre les droits des locataires, promouvoir la vie des quartiers.
Entraide Protestante - Parole et Vie	Apporter une aide aux personnes précarisées ; mener des activités de loisirs et éducatives.
Secours Catholique	Apporter partout où le besoin s'en fera sentir, tout secours et toute aide directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les opinions philosophiques ou religieuses des bénéficiaires.
UAMLE Union des Assistantes Maternelles Libres d'Elancourt	Favoriser l'évolution des rapports humains entre les assistantes maternelles libres par des animations, formations et échanges, favoriser l'éveil, l'éducation et les loisirs des enfants, travailler en partenariat avec la PMI.
UNAFAM Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques	Accueillir et Ecouter des familles confrontées à la maladie psychique d'un proche, proposer des solutions personnalisées, permettre de s'exprimer grâce aux groupes de paroles et stage profamille, défendre leurs intérêts et aider la personne en souffrance psychique.
Maison du Langage	L'association propose des actions innovantes pour accompagner les familles en difficulté avec leur enfant souffrant de troubles du langage et apprentissages comme les Ateliers Parents.
Lions Club Elancourt Aqualina	Les membres de cette association humaniste ont choisi de mettre une part de leur temps et de leur savoir faire au service des habitants d'Elancourt en participant activement à la recherche de moyens et en proposant des actions de solidarité.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Social

13 - 20150142 Partenariat avec l'Association ALPHA PLUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, par 33 votants, (C. Pigeat ne participe pas au vote)

Par	32	Pour
Par	1	Contre (N. Boher)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs, incluant la mise à disposition de locaux et applicable à l'ensemble des associations partenaires du Centre Social Municipal, avec l'association ALPHA PLUS.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Social

14 - 20150143 Partenariat avec l'Association ELANSEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants (M. Lourier ne participe pas au vote)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs, applicable à l'ensemble des associations partenaires du Centre Social Municipal et incluant la mise à disposition de locaux, avec l'association ELANSEP.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Social

15 - 20150144 Subvention de fonctionnement à ELANSEP partenaire du Centre Social Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

l'isolement des personnes atteintes de scléroses en plaques et de leurs familles de relayer les informations sur la sclérose en plaque et d'organiser des moments conviviaux.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de commune.

Service Environnement

16 - 20150145 Convention de collecte du Textile, Linge de maison, Chaussures (TLC) et maroquinerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 **APPROUVE** la convention de mise à disposition de conteneurs pour la collecte et le traitement des TLC et maroquinerie, à intervenir avec la société RecyTextile, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 **PRECISE** que les prestations (mise à disposition, entretien et réparation de conteneurs, collecte et traitement du textile) sont assurées à titre gratuit et sont donc sans incidence financière sur le budget en cours.

Service Environnement

17 - 20150146 Contrat d'amélioration de la collecte avec Eco-Emballage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 **APPROUVE** le Contrat d'Amélioration de la Collecte avec la Société Eco-Emballages – dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 **DIT** le contrat est conclu pour la période de réalisation du plan d'actions planifié par Eco-Emballages qui devra être achevé au 31 décembre 2016.

Article 3 **PRECISE** que les dépenses seront imputées au budget de fonctionnement courant et suivants.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00 .




Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt